

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois
Le onze décembre à 20 heures 30

OBJET :

**Espace Jeunes :
tarifs d'adhésion
2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles PAUMIER, Maire,
Étaient présents :

MEMBRES									
G. PAUMIER	P	S. LASNON	E	M. RAILLOT	E	F. THIERRY	P	A. DELABARRE	P
C. GODEFROY	P	R. LESOBRE	P	R. BERGERE	P	L. VANDENBULCKE	P	B. ROUET	P
C. MENARD	P	L. ROUSSEL	P	L. JOUAN	P	D. DESCHAMPS	P	P. MOUCHARD	E
A. GENTIL	P	E. FROMENTIN	E	M. LE THIERRY	P	A. HALBOURG	E		

Mme Perrine MOUCHARD, absente excusée, a donné un pouvoir à Mme Aude DELABARRE pour voter en ses nom et place.
M. Etienne FROMENTIN, absent excusé, a donné un pouvoir à M. François THIERRY pour voter en ses nom et place.
Mme Amélie HALBOURG, absente excusée, a donné un pouvoir à Mme Christine MENARD pour voter en ses nom et place.
Mme Aude DELABARRE a été élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION
4 décembre 2023

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'adhésion à l'Espace Jeunes pour l'année 2024.

DATE D'AFFICHAGE
4 décembre 2023

Il rappelle que le tarif appliqué, au cours de l'année précédente, était de 5 € 00 pour les jeunes de Val de Saône et de l'extérieur.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Les Membres,
Après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :
- décident de modifier les tarifs de l'adhésion à l'Espace Jeunes de la façon suivante :

EN EXERCICE **19**

	Adolescent 12-17 ans	Commune Val de Saône	Extérieur
Tarif		6 € 00	7 € 00

PRÉSENTS **14**

REPRÉSENTÉS **03**

La cotisation est forfaitaire, elle concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

VOTANTS **17**

Pour extrait certifié conforme,
À Val de Saône, le 14 décembre 2023,

ADRESSÉ À LA P
LE

16 DEC. 2023



Le Maire,
G. Paumier
G. PAUMIER